



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de maison

Question écrite n° 73899

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi relative à la réduction du temps de travail aux personnes employées par des particuliers. Actuellement, ces personnels ne bénéficient pas, depuis le 1er janvier 2002, des avancées de cette loi. Déjà faiblement rémunérés, ces employés continuent de travailler 39 heures par semaine sans aucun avantage. Afin d'éviter toute disparité de traitement et une juste et égale application de la loi, il lui demande de l'informer de ses intentions en faveur de ces salariés.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73899

Rubrique : Services

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1358